



afbeelding van de bezhuysing der meubelaire goederen van de paters' minnebroeders' ondiesswille zy hun klooster moeten verlaten

Les biens monastiques sous la Révolution française

**Dispersion du mobilier du couvent des récollets
d'Anvers, en 1796.**

Aquarelle de Goetsbloets.

Bruxelles, Bibliothèque Royale, ms II 1492, t. 10, f° 20.

© Bruxelles, Bibliothèque Royale.

De kloostergoederen tijdens de Franse revolutie

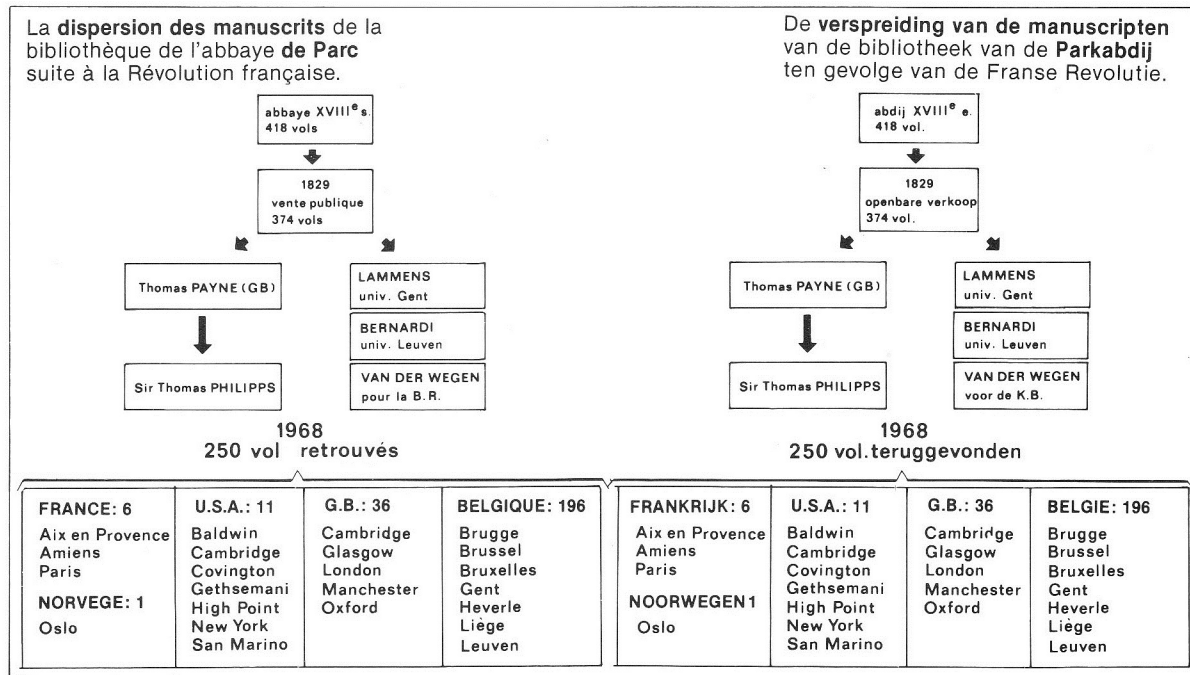
221

**Verspreiding van de kloostermeebelen van de Minder-
broeders te Antwerpen in 1796.**

Waterverftekening van Goetsbloets.

Brussel, Koninklijke Bibliotheek, hs II 1492, dl. 10, fol. 20.

© Brussel, Koninklijke Bibliotheek.



Cette illustration vous est offerte
par les firmes dont les produits
portent le timbre
Artis-Historia.
Reproduction et vente interdites.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Rue Général Gratry, 19
1040 Bruxelles

offset lichtert

Deze illustratie wordt u aangeboden
door de firma's wier produkten het
Artis-Historia zegel
dragen.
Nadruk en verkoop verboden.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Generaal Gratrystraat, 19
1040 Brussel

Les biens monastiques sous la Révolution française

221



*Cette illustration est extraite des **Tijdsgebeurtenissen** de Pierre-Antoine-Joseph Goetsbloets, dans lesquels il narre l'histoire de la Révolution française en Belgique.*

Elle a pour titre:

Afbeelding van de verhuysing der meubelair goederen van de paters minnenbroeders om dies wille zy hun klooster moeten verlaten.

Représentation du déménagement des biens mobiliers des pères mineurs contraints de quitter leur couvent.

L'auteur, né à Anvers en 1765, agrémente son texte d'aquarelles. Celle qui a été choisie représente, avec un certain réalisme, les soldats français emportant, sur des chariots, les biens du couvent des Récollets à Anvers en 1796, sous le regard effaré de quelques badauds. On voit aussi trois pères qui assistent, désespérés, à la fuite de leur patri-moine.

La dispersion du mobilier

La fin de l'Ancien Régime est une période noire pour la religion. Joseph II d'abord, puis le régime français s'en prirent successivement aux congrégations religieuses, le premier les supprimant, le second ajoutant le dépouillement de leurs biens. Le riche mobilier qui ornait ces lieux fut la proie de cet épisode. Joseph II le fit au nom des « lumières » ; le régime français adopta une politique que seul l'intérêt financier a dirigé.

Le 1^{er} septembre 1796, deux ans après la deuxième conquête française de la Belgique, on promulgue une loi supprimant tous les ordres et congrégations religieuses des deux sexes et confisquant leurs biens au profit de la nation. Ne sont pas touchées les congrégations « socialisantes » (qui enseignent ou qui soulagent les malades). Chaque religieux s'est vu attribuer, en dédommagement, une somme, en bons, valables pour l'achat des biens ainsi nationalisés.

La première mesure d'exécution fut l'inventaire des biens meubles et immeubles des communautés qui tombaient. La direction des domaines nomma des commissaires qui devaient se faire remettre la liste des membres de la communauté et dresser un « sommier » des biens immeubles et un inventaire du mobilier et de l'argenterie. Chaque religieux pouvait néanmoins garder le mobilier de sa chambre. Dès la remise des bons, les maisons devaient être évacuées et le recèlement des objets inventoriés effectué. Ce travail terminé, l'administration procéda aux premières adjudications (début 1797), qui se poursuivirent au-delà du régime français jusqu'au régime hollandais.

Les premiers acquéreurs furent des moines (qui avalent comme but la restitution du bien à l'Eglise lors du

rétablissement des communautés), des notaires et des hommes d'affaires. Après le coup d'Etat de Brumaire, la confiance grandissant, apparaissent des bourgeois et des industriels (Bauwens, Lousberg, par exemple).

Les couvents furent donc dépouillés de leur mobilier. Les plus belles pièces allèrent à Paris ; les autres garnirent les églises paroissiales.

Ainsi, dans le Tournaisis par exemple, les églises paroissiales possèdent des biens provenant des abbayes de Saint-Médard, de Saint-Martin et du Saulchoir, de Tournai.

Un autre exemple plus frappant est celui de la cathédrale de Tournai dont tous les biens furent vendus le 4 septembre 1798. Les objets inventus furent brisés ou détruits. Heureusement, certains chanoines avaient caché une partie du patrimoine qui échappa ainsi au vandalisme. Il n'était donc plus question d'y célébrer un culte, faute d'objets. En 1801, on regarnit l'édifice avec des objets des institutions supprimées. Ainsi, trois pièces, dont le maître-autel, viennent de l'abbaye de Saint-Martin ; l'orgue vient d'Affligem ; quantité d'autres objets proviennent des abbayes de Saint-Ghislain et de Saint-Feuillen au Roelux.

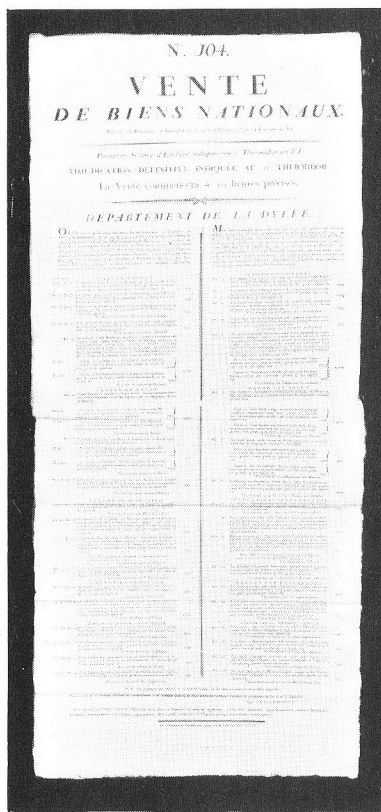
B. Desmaele

Les biens monastiques sous la Révolution française

221

La dispersion des manuscrits monastiques

Par besoin d'argent notamment, le régime français s'attaqua aux ecclésiastiques dont la richesse était immense. Ce qui entraîna une véritable chasse aux biens, semée d'embûches et de fausses pistes. Grâce au zèle des religieux, grâce aussi à la ferveur populaire, quantité de biens purent être cachés, chez des curés ou chez des fermiers des environs.



Affiche de vente de biens monastiques.

En 1796, les ordres religieux furent supprimés et les communautés dissoutes. Dix mille religieux furent ainsi dispersés.

Le régime français a tiré parti des dissensions internes de l'Eglise pour la « nationaliser », créant ainsi un corps de fonctionnaires. A la fin de l'ancien régime, le bas clergé, mal payé, voyait d'un mauvais œil l'opulence des « grands » (prélats, évêques). A cela s'ajoute une situation financière nationale désastreuse: la mise de l'Eglise sous tutelle de l'Etat entraîna un transfert de biens estimé à trois milliards de francs.

La Constituante, qui y voyait son salut du point de vue financier, ordonna directement la vente de ce qu'on nomma les « biens noirs ». Le mobilier religieux en fut victime; les bibliothèques et leurs manuscrits subirent le même sort. En voici deux exemples.

Les religieux de l'abbaye d'Averbode furent dispersés en février 1797. Prévoyant leur sort, ils avaient déjà, lors de la seconde invasion française, mis leurs livres en sécurité, en les confiant à un curé hollandais. Les 3.000 volumes qui étaient restés au monastère, tombèrent entre les mains des commissaires du gouvernement venus dresser l'inventaire des biens; l'administration du département de la Dyle leur ordonna de les envoyer à Bruxelles où ils rejoignirent la Bibliothèque de Bourgo-

gne, actuelle Bibliothèque Royale. Entre-temps, les livres cachés revinrent en Belgique. Secrètement. Mais le gouvernement, apprenant l'affaire, y délégua le juge de paix du canton qui scella les livres sur place. En 1821, le roi Guillaume déclara la collection saisie. Un peu plus tard, elle alla à l'université de Liège.

Les manuscrits de l'abbaye de Cambron furent totalement dispersés à partir de 1789: on les transféra à l'abbaye Saint-Pierre à Gand. Lors d'une restauration éphémère, les livres revinrent, en partie. Lors de la Révolution française, l'abbaye fut saccagée et pillée. Des marchands anglais en profitèrent pour se servir; seules furent sauvées « deux charées de livres ».

Plusieurs trésors manuscrits d'abbaye furent ainsi achetés par les lords anglais, dont le principal, Thomas Philipps, racheta entre autres de grands lots de manuscrits de Saint-Martin de Tournai et de Bonne-Espérance.

B. Desmaele

A lire:

P. Verhaegen,
La Belgique sous la domination française,
3 volumes, Bruxelles-Paris,
1922-1929.

I. Delatte,
La vente des biens nationaux dans le département de Jemappes,
Bruxelles, 1938.